

Loi

Générale

modern

Loi n° 165/AN/81 fixant le prix du terrain au Lotissement du Héron

n° 165/AN/81

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication
9 février 1981

Numéro JO
n° 5 du 01/03/1981

Date du numéro
1 mars 1981

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

VISAS

VU les lois constitutionnelles n°77-001 et 77-002 du 27 juin 1977

VU le décret n°78-072/PR du 2 octobre 1978 portant nomination des membres du Gouvernement

VU la Loi n°128/AN/80 portant approbation du Cahier des Charges relative au Lotissement du héron.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est fixé à 4 400 le prix du mètre carré de terrain à bâtir au Lotissement dit « Héron ».

Article 2

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République de Djibouti dès sa promulgation.